Image not found or type unknown

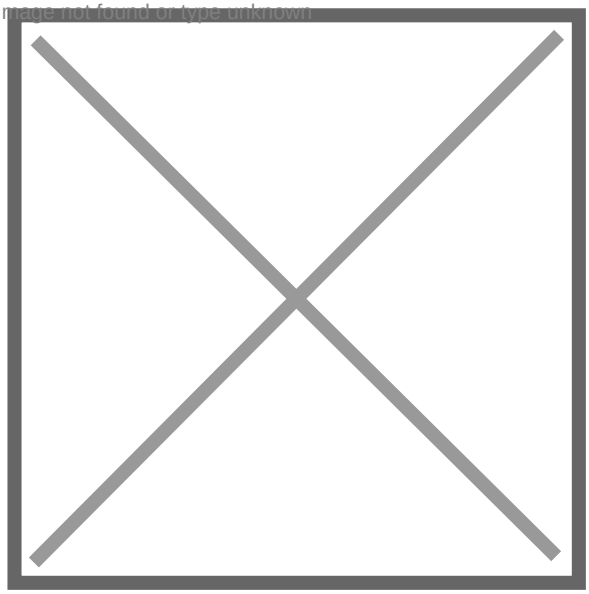

Contrat de travail de fonctionnaire CDI ou titulaire

Par **GARDPHIL**, le **11/07/2015** à **14:46**

bonjour
ont est une société privé qui va être racheter par la marie
donc la question est sont t ils obligé de nous reprendre et avec quel contrat CDI ou titulaire et savoir la différence nous sommes 6 salariés et nous nous faisons du souci
merci de votre attention et attendons de votre réponse

Par **moisse**, le **11/07/2015** à **15:40**

Bonjour,
Code du travail L1224-3.
Le refus est considéré comme un comportement fautif et conduit au licenciement pour motif personnel.
Le conseil des prudhommes reste compétent pour les controverses naissant de ce transfert.
Pour d'autres informations, prière de consulter un moteur de recherche avec un item similaire à ceci:
"transfert privé vers public".

Par **GARDPHIL**, le **11/07/2015** à **18:29**

Merci Moisse pour votre intervention grâce à vous et au bon intitulé dans le moteur de

recherche nous avont pu trouvé des réponses à nos question

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés